

Ce communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Crolles, le 26 septembre 2017

ADEUNIS LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH

- Augmentation de capital initiale de 8,42 M€[1]
- Fourchette indicative de prix : entre 10,11 € et 12,35 €
- Période de souscription : du mardi 26 septembre au mardi 10 octobre 2017 inclus
- Éligible au PEA, au PEA-PME ou aux réductions d'impôt[2]

ADEUNIS, spécialiste des capteurs connectés et solutions sans fil au service de la performance opérationnelle des professionnels, annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'inscription de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé, le 25 septembre 2017, le visa numéro 17-509 sur le prospectus composé du Document de base, enregistré le 12 septembre 2017 sous le numéro I.17-065, et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Un spécialiste au cœur de la transformation digitale des entreprises et de l'industrie 4.0

Fort d'une approche technologique agnostique et ciblée reconnue, ADEUNIS se positionne comme l'expert des technologies de radiofréquence. Depuis 17 ans, la Société a développé des solutions uniques au service de la performance opérationnelle des professionnels, regroupés dans trois grandes familles de produits :

[1] Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'Offre soit 11,23 €, avant clause d'extension et option de surallocation

[2] Modalités détaillées disponibles dans le Prospectus

- Les modules (*Machine to Machine*) : activité historique de la société, socle du savoir-faire technologique dans le traitement du signal radiofréquence.

- La gamme Audio VOKKERO® (systèmes professionnels de communication audio multi-utilisateurs) : cette gamme s'est intégrée avec succès dans la chaîne de valeur de la Société depuis 2005, notamment au travers de l'arbitrage sportif et dans l'industrie.

- Les capteurs Data IoT[3] industriel : depuis 2015, ces solutions packagées et services sont connectés via de nouveaux réseaux bas-débit (LoRa, SigFox, W-Mbus). Cette famille de produits est dédiée notamment aux marchés de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'optimisation des processus industriels.

Au sein de la gamme VOKKERO®, référant dans l'univers du sport de très haut niveau, ADEUNIS accélère sa stratégie de segmentation de gammes et de nouveaux produits depuis avril 2017. La nouvelle gamme VOKKERO® GUARDIAN a ainsi reçu un très bon accueil commercial dès son lancement au sein de l'industrie nucléaire, BTP, transport, etc. et des services (sécurité, événementiel, etc.). Le lancement cet été de la gamme VOKKERO® VARSITY, dédiée au sport amateur, a quant à elle marqué un tournant géographique dans le positionnement du Groupe.

Alliant capacité d'industrialisation à grande échelle et réseau de distribution international, avec des implantations en France et aux États-Unis, ADEUNIS a vendu plus de 5 millions de produits à ce jour. OCEA Smart Building, SARP (filiale de Veolia Environnement), SNCF Réseau, Télémécanique by Schneider Electric, la Ligue de Football Professionnel ou l'UEFA lui font confiance au quotidien pour sécuriser et valoriser leurs systèmes de communication sans fil.

Un marché de l'IoT Industriel en pleine effervescence

La transformation digitale des entreprises s'impose de plus en plus, avec la généralisation des systèmes professionnels de communication sans fil. L'essor de l'Internet des Objets (IoT) industriel devient réel grâce au déploiement des réseaux bas débits et de capteurs connectés plus compétitifs, plus autonomes et plus sûrs.

Selon une étude d'A.T. Kearney, le marché européen des solutions IoT est estimé à 80 Md€ à l'horizon 2025 avec une dynamique de croissance de près de 30% par an. Ces analyses indiquent des gains de 12 € de productivité, de pouvoir d'achat et d'économie de temps, pour 1 € investi dans des solutions IoT, ce qui rend ces technologies professionnelles incontournables.

Dans cet univers, ADEUNIS offre aux utilisateurs finaux des solutions packagées, prêtes à l'emploi, associant les capteurs, la connexion aux réseaux, la maintenance et, dès 2018, des services à forte valeur ajoutée (solutions de gestion et de pilotage des objets et des réseaux, stockage et gestion des données).

Grâce à son savoir-faire historique dans le domaine de la radiofréquence et des efforts soutenus en R&D (près de 20% du chiffre d'affaires investis en moyenne au cours des trois derniers exercices), ADEUNIS compte tirer profit de cette dynamique de marché très favorable et d'une offre verticalisée par secteurs d'activités stratégiques parfaitement adaptée aux besoins des clients.

[3] Internet Of Things / Internet des Objets : réseau d'échanges et de traitement de données entre objets physiques identifiés, exploitant électroniquement différentes technologies de communication, via des réseaux radio.

Une accélération commerciale engagée et un objectif de multiplication des ventes par près de 4 en 5 ans

Grâce à une dynamique commerciale soutenue engagée dans les segments Audio et IoT Data (lancement des nouveaux produits dont l'accueil est très positif, développements prévus à l'international notamment aux États-Unis, en direct et via le recours à des distributeurs), les dirigeants visent une accélération de la croissance pour l'exercice 2018-19, comparé à l'exercice 2017-18.

Cette dynamique de croissance doit permettre, une fois finalisés les efforts de structuration engagés, de bénéficier d'un véritable effet de levier opérationnel. Le Groupe anticipe ainsi d'atteindre un EBE positif à partir de l'exercice 2019-20 et, à terme, de générer une marge d'EBE de l'ordre de 20% du chiffre d'affaires.

À horizon 2021-22, les dirigeants visent un chiffre d'affaires de 35 M€. Les divisions IoT Data et Audio contribueront toutes deux fortement à cette croissance ; à contrario, la division Modules, dans une logique de déréférencement, devrait poursuivre une décroissance.

Une introduction en Bourse pour accélérer la croissance

Pour accompagner cette nouvelle étape de développement, ADEUNIS lance son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth à Paris.

Le produit net de la levée de fonds réalisée dans le cadre de cette opération sera destiné à financer les investissements futurs et notamment :

- Accélérer le développement en France et démarrer aux États-Unis ;
- Déployer les offres étendues de VOKKERO® à l'international ;
- Enrichir l'offre en poursuivant la segmentation des gammes ;
- Enrichir l'offre de services pour entrer dans l'ère de l'industrie 4.0 ;
- Saisir les opportunités de croissance externe dans un but de complément technologique, sectoriel ou géographique.

À la date du Prospectus, il n'existe pas de projet de croissance externe en cours pour lequel la Société ait pris des engagements juridiques fermes et/ou soumis à des conditions suspensives.

Éligibilité de l'offre aux réductions d'impôt et au dispositif PEA-PME

ADEUNIS annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions ADEUNIS peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

L'introduction en Bourse d'ADEUNIS satisfait également aux conditions d'éligibilité à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune au titre de la souscription à l'augmentation de capital de PME (ISF – PME) et à la réduction d'impôt sur le revenu (IR) au titre de la souscription à l'augmentation de capital. Les souscripteurs personnes physiques pourront, le cas échéant, faire la demande de l'attestation fiscale auprès de la Société, qui la leur délivrera jusqu'à atteinte du plafond légal applicable.

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de ces réductions d'impôt sont invités à consulter leur conseil fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable. Ces dispositions fiscales l'état du droit en vigueur, conformément aux lois et à la doctrine administrative publiées à ce jour. Elles sont susceptibles d'être amendées dans le cadre des prochaines lois de finances.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé le 25 septembre 2017 sous le numéro I.17-509 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du Document de base enregistré le 12 septembre 2017 sous le numéro I.17-065 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'ADEUNIS (283 rue Louis Néel, Parc Technologique Pré Roux, 38920 Crolles), ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.adeunis-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de base enregistré le 12 septembre 2017 sous le numéro I.17-065, et au chapitre 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 25 septembre 2017 sous le numéro I.17-509.

Intermédiaires financiers et conseils

SPONSOR Finance
Listing sponsor

CM-CIC Market Solutions
Chef de file et Teneur de livre

BDO
Deloitte.
Commissaires aux comptes

FIDAL
Juridique

ACTUS
finance & communication
Communication financière

Modalités de l'opération

Calendrier

Lundi 25 septembre 2017	Visa de l'AMF
Mardi 26 septembre 2017	**Ouverture de la période de souscription de l'offre**
Mardi 10 octobre 2017	**Clôture de la période de souscription de l'offre**
Mercredi 11 octobre 2017	Fixation du prix et allocation des actions
Vendredi 13 octobre 2017	Règlement-livraison
Lundi 16 octobre 2017	Début des négociations sur Euronext Growth
Mercredi 15 novembre 2017	Date limite d'exercice de l'option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Structure de l'offre

La diffusion des actions offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une Offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») et,
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et hors de France (hors États-Unis, Afrique du Sud, Canada, Australie et Japon) (le « Placement Global »).

Capital social avant l'opération

Société anonyme dont le capital social s'élève à 5 784 812 euros, divisé en 1 446 203 actions de 4,00 euros de valeur nominale.

Codes d'identification des titres

- Libellé : ADEUNIS
- Marché : Euronext Growth Paris
- Mnémonique : FR0013284627
- Code ISIN : ALARF

Fourchette indicative de prix

Entre 10,11 € et 12,35 € par action.

Modalités de l'offre

- un maximum de 750 000 actions nouvelles offertes, pouvant être porté à
- un maximum de 862 500 actions nouvelles offertes en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension et
- un maximum de 991 875 actions nouvelles offertes en cas d'exercice en totalité de l'option de surallocation.

Montant brut de l'opération sur la base d'un prix d'Offre égal au milieu de la fourchette de prix soit 11,23 €

- 8,42 M€ d'augmentation de capital, pouvant être porté à
- 9,69 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et
- 11,14 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Engagements de souscriptions reçus

A Plus Finance et Tempocap se sont engagés irrévocablement à placer des ordres de souscription pour un montant cumulé de 1 025 196 euros.

Engagements d'abstention et de conservation

La Société a pris un engagement d'abstention de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions décrites dans le Prospectus.

Madame Muriel Bethoux, Président du Conseil d'administration et Monsieur Pascal Saguin, Directeur Général, se sont engagés, pendant 540 jours calendaires à compter de la date du règlement-livraison des Actions Nouvelles, à conserver 100% des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital qu'ils détiendront à la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve des exceptions décrites dans le Prospectus.

Les actionnaires financiers de la Société (les sociétés de gestion Capital Export, A Plus Finance et Tempocap) - détenant collectivement 95,88% du capital à la date d'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, au travers des fonds gérés par ces sociétés) ont souscrit un engagement de conservation, pendant 540 jours, portant sur 100% des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital qu'ils détiendront à la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve des exceptions décrites dans le Prospectus.

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 10 octobre 2017 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par CM-CIC Market Solutions, Chef de File et Teneur de Livre, au plus tard le 10 octobre 2017 à 17 heures (heure de Paris).

À propos d'ADEUNIS

Dans un monde connecté, ADEUNIS conçoit, fabrique (*fabless*) et commercialise des capteurs et des solutions sans fil au service de la performance opérationnelle des professionnels. Ces dispositifs permettent de capter, transmettre et sécuriser les données numériques.

L'offre d'ADEUNIS répond à des besoins et des applications dédiés sur les marchés du building management, de l'optimisation industrielle, du sport et des services et a séduit des entreprises internationales et des institutions telles qu'Areva, EDF, Enedis, Legrand, la Ligue de Football Professionnel, OCEA Smart Building, SARP, Saur, SNCF, Suez ou Veolia Environnement.

Fort d'une approche technologique agnostique et ciblée reconnue depuis près de 20 ans, d'une capacité d'industrialisation à grande échelle et d'un réseau de distribution international, ADEUNIS a livré plus de 5 millions de produits à ce jour et compte tirer profit de la transformation digitale des entreprises et du formidable essor de l'Internet des Objets (IoT) professionnel.

ADEUNIS compte aujourd'hui 49 collaborateurs sur 2 sites en France, près de Grenoble, et aux États-Unis. En 2016, la société, qualifiée « Entreprise Innovante » par Bpifrance, a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 9 M€ et investit près de 20% de ses ressources en Recherche et Développement.

Plus d'informations sur www.adeunis-bourse.fr

ADEUNIS
Frank FISCHER
Directeur Général Délégué
+33 4 76 92 01 62
invest@adeunis.com

ACTUS finance & communication
Natacha MORANDI
Relations Investisseurs
+33 1 53 67 36 94
adeunis@actus.fr

Serena BONI
Relation presse
+33 (0)4 72 18 04 92
sboni@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions ADEUNIS (les « Actions ») dans un quelconque pays.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un Prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un Prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les États membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par ADEUNIS d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un Prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Adeunis n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux États-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.
Le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le Prospectus de la société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels ADEUNIS est présente.

CM-CIC Market Solutions, agissant en qualité d'agent stabilisateur, pourra, sans y être tenue, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 16 octobre au 15 novembre 2017 intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions ADEUNIS, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du règlement UE n°596/2014 du 16 avril 2014 et de son règlement délégué n°2016/1052 du 8 mars 2016. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions ADEUNIS et sont susceptibles d'affecter leur cours.

Ce communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°17–509 en date du 25 septembre 2017 de l'AMF

La présentation de la Note d'Opération suit l'annexe 3 du règlement européen n°809/2004

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Élément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné.

Dans ce cas, une description sommaire de l'Élément concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissement		
A.1	**Avertissement au lecteur**	Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.
A.2	**Consentement de l'émetteur sur**	Sans objet

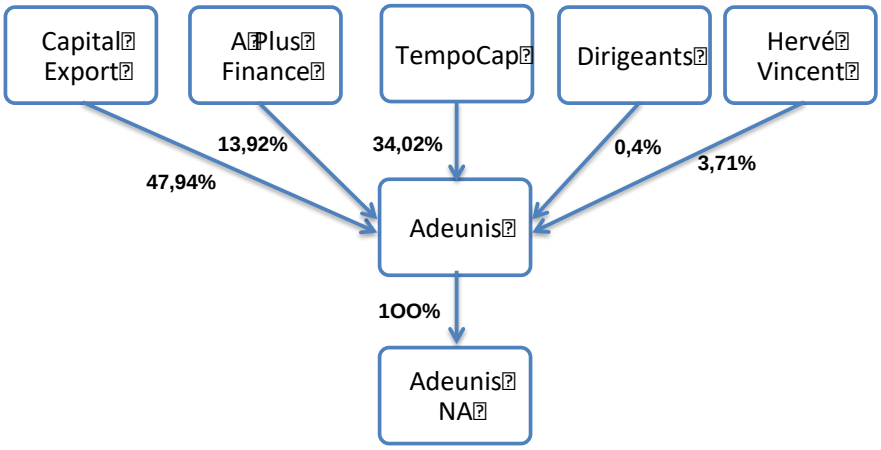
	l'utilisation du prospectus	
Section B – Informations sur l'émetteur		
B.1	**Dénomination sociale et nom commercial**	- Dénomination sociale : Adeunis (la « **Société** ») ; - Nom commercial : « Adeunis ».
B.2	**Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine**	- Siège social : 283, Rue Louis Néel - Parc Technologique Pré Roux -38 920 Crolles - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration. - Droit applicable : droit français. - Pays d'origine : France.
B.3	**Nature des opérations et Principales activités**	Créée en 2000, Adeunis est une société spécialisée dans le design, la fabrication et la commercialisation de produits et solutions à destination des marchés audio et des objets connectés BtoB[4]. L'approche technologique se veut agnostique dans le but d'accompagner au mieux les clients dans le déploiement de leurs solutions IoT (Internet Of Things, internet des objets), en fonctions de leurs besoins, de l'environnement et des conditions d'utilisation. Les produits élaborés par le Groupe peuvent ainsi embarquer l'ensemble des protocoles de communication radio tels que W-Mbus, Sigfox, ou encore Lora. Au-delà de l'offre produits, le Groupe accompagne ses clients dans leurs projets de mise en place et déploiement de réseaux ou d'objets connectés. Une fois les équipements installés, l'objectif des dirigeants est de fournir à terme des services de type suivi du ou des réseaux, des objets eux-mêmes (qualité du signal, niveau de batterie, etc.) et des applications. L'activité du Groupe est aujourd'hui organisée autour de trois pôles : • Audio (46% des ventes de l'exercice 2016-17) : commercialisée depuis 2006 : Systèmes de communication professionnels et services dédiés aux marchés du sport et de l'industrie (nouvelle gamme lancée début 2017) – Gamme Vokkero ; • IoT Data, lancée en 2015 (35% des ventes) : Capteurs, solutions packagées et services dédiés aux marchés Smart building, à l'efficacité énergétique et à l'optimisation des processus industriel – Gamme Adeunis.

[4] BtoB : *business to business*, c'est-à-dire de professionnel à professionnel.

		• Modules (19% des ventes) : Gamme historique des produits Adeunis, modules pour compte de tiers (activité OEM), en cours de déréférencement et qui ne fait plus l'objet d'effort commercial (activité en baisse de -33% au cours de l'exercice 2016-17). Cette activité a été confrontée à la concurrence de pays à bas coûts conduisant à des prix moyens inférieurs à 10 € ne permettant pas de générer des marges à la hauteur des objectifs affichés par les dirigeants. Ces derniers ont ainsi décidé en 2015 de conserver uniquement les clients qui satisfassent leurs critères de marges, et de concentrer leurs efforts commerciaux sur les nouvelles divisions Audio et IoT Data plus prometteuses en termes de croissance d'activité et de contribution aux résultats. A ce jour, le Groupe répond à des besoins et des applications dédiés aux infrastructures et réseaux sur les marchés du *building management* (gestion des immeubles) et de l'optimisation industrielle (environnement, énergie, transport) dans l'IoT Data, et à des besoins de communication dans les domaines du sport professionnel, de l'industrie et des services, et a réalisé un chiffre d'affaires de 9,3 M€ au cours du dernier exercice clôturé au 31 mars 2017, +2,4% par rapport à 2015-16, dont -33% pour la division historique fourniture de modules qui ne fait plus l'objet d'effort commercial, +5,4% pour la division Audio (attentisme des clients du fait des lancements prévus en 2017-18) et +37% pour la division IoT Data (montée en puissance de cette activité confirmée). En termes géographique, le Groupe réalise 73% de son CA en Europe, 4% aux Etats-Unis et 23% dans le reste du monde, grâce au recours à un réseau de distributeurs mondial, et à sa propre filiale commerciale aux Etats Unis ouverte en 2010 dédiée à l'Audio. Acteur historique du secteur de la radio fréquence, le Groupe ambitionne de participer à l'essor du segment de l'IoT porté par l'accélération du déploiement des réseaux privés et publics. Les produits des gammes Audio et IoT Data, déjà commercialisés à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires à travers le monde, devraient profiter de ce marché porteur. Dans l'Audio, la gamme Vokkero est d'ores et déjà utilisée par les principales ligues professionnelles sportives et événements multinationaux dans le football (y compris américain), l'objectif est de déployer cette gamme dans d'autres domaines du sport professionnel, et de lancer une gamme dédiée au sport amateur (Gamme Varsity) et d'étendre l'offre au segment hors Sport avec le lancement de la gamme Vokkero Guardian en Avril 2017. Dans l'IoT Data, pour accompagner les déploiements de ses clients, via notamment la mise au point des applications qui répondront à leurs besoins, et compte tenu de la stratégie de développement de l'offre de services (revenus récurrents fonction de la montée en puissance du parc installé), le Groupe envisage d'accroître sa présence en propre hors des frontières françaises, vers les principaux pays européens, et de renforcer ses équipes

		américaines avec le lancement de l'offre IoT Data sur ce marché. Le réseau de distributeurs devrait par ailleurs être étoffé.
B.4a	**Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité**	Depuis le 31 mars 2017, le Groupe a réalisé le lancement de la nouvelle gamme Vokkero Guardian (Audio à destination des segments industriels), le lancement de la gamme Vokkero Varsity (Audio à destination du Sport amateur), et a lancé le développement des activités de services dans l'IOT Data, notamment le projet Device Management. Compte tenu de la dynamique engagée dans les segments Audio et IoT Data, notamment grâce au lancement des nouveaux produits dont l'accueil est très positif, les dirigeants visent une croissance à deux chiffres de l'activité pour l'exercice 2017-18. Par ailleurs, grâce au programme de lancement produits, aux développements prévus à l'international notamment aux Etats-Unis, en direct et via le recours à des distributeurs, les dirigeants visent une accélération de la croissance pour l'exercice 2018-19 comparé à l'exercice 2017-18. A horizon 2021-22, les dirigeants visent un chiffre d'affaires de 35 M€. Les divisions IoT Data et Audio contribueront toutes deux fortement à cette croissance ; a contrario, la division Modules, dans une logique de déréférencement, devrait poursuivre une décroissance. En termes de résultats, une fois le transfert de la production vers les pays à bas coûts réalisé, attendu pour la fin de l'exercice 2017-18), le ratio MB/CA, devrait se stabiliser au delà de 50%, le déploiement des offres de services mieux margées contrebalançant l'intégration de produits tiers dans une logique d'offres packagées. La Société a enregistré en 2016-17 un EBE[5] de -566 K€ traduisant notamment les efforts consentis pour préparer les lancements de produits et les effets de la modification du sourcing vers les pays à bas coûts. L'exercice 2017-18 en cours sera également caractérisé par la poursuite des efforts R&D et commerciaux nécessaires pour assurer tant la finalisation des offres que leur déploiement. Une fois ces efforts de structuration réalisés, le Groupe estime pouvoir bénéficier d'un véritable effet de levier opérationnel. Le Groupe anticipe ainsi d'atteindre un EBE positif à partir de 2019-20, et à terme de générer une marge d'EBE de l'ordre de 20%.

[5] Excédent Brut d'Exploitation résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et provisions et avant reprises sur amortissements et provisions

B.5	**Description du Groupe**	A la date de visa de l'AMF sur le Prospectus, l'organigramme du Groupe est le suivant :  Les pourcentages de détention indiqués ci-dessus s'entendent en capital et en droits de vote.

B.6 **Principaux actionnaires**

À la date de visa de l'AMF sur le Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 5 784 812 euros et est divisé en 1 446 203 actions de 4 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

L'actionnariat détaillé de la Société à la date du Prospectus est le suivant :

	Situation à la date du visa sur le Prospectus sur une base non diluée		Situation à la date du visa sur le Prospectus sur une base pleinement diluée*		
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions pouvant être émises lors de l'attribution définitive des actions gratuites(7)	Nombre d'actions post-attribution définitive des actions gratuites	% du capital et des droits de vote
Capital Export (1)	693 345	47,94	-	693 345	45,09
A Plus Finance (2)	201 341	13,92	-	201 341	13,09
TempoCap (3)	492 002	34,02	-	492 002	32,00
Investisseurs Financiers (4)	**1 386 688**	**95,88**	-	**1 386 688**	**90,18**
HV Investissement (5)	52 495	3,63	-	52 495	3,41
Hervé Vincent (6)	1 230	0,09	-	1 230	0,08
Fondateurs	**53 725**	**3,71**	-	**53 725**	**3,49**
Muriel BETHOUX	2 890	0,20	-	2 890	0,19
Pascal SAGUIN	2 890	0,20	30 770	33 660	2,19
Frank FISCHER	-	-	30 770	30 770	2,00
Bertrand MILLION	-	-	30 770	30 770	2,00
Dirigeants mandataires sociaux	**5 780**	**0,40**	**92 310**	**98 090**	**6,38**

Autres	10	-	-	10	**0,00**	
TOTAL	**1 446 203**	**100**	**92 310**	**1 538 513**	**100,00**	

*Il est précisé que l'emprunt obligataire décidé par l'Assemblée Générale du 14 novembre 2016, d'un montant global de 151.995,69 euros représenté par 7 311 OCA d'une valeur nominale unitaire de 20,79 euros, a été remboursé en intégralité par la Société le 19 septembre 2017.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 4 septembre 2017 a indiqué qu'il envisageait de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions au bénéfice de Monsieur Pascal Saguin, de Messieurs Bertrand Million et Franck Fischer, laquelle devrait permettre à ces derniers, globalement, de détenir 5 % du capital social post introduction des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth. La répartition des BSA entre les bénéficiaires serait la suivante : 50% au profit de Monsieur Pascal Saguin, 25 % chacun au profit de Monsieur Frank Fischer et de Monsieur Bertrand Million. Le prix d'émission de chaque BSA sera à fixer après proposition par un expert indépendant. Chaque BSA donnera le droit de souscrire une action de la Société.

Le prix d'émission d'une action par exercice d'un BSA serait égal au prix d'introduction de l'action de la Société sur le marché EURONEXT GROWTH majoré de 20%, sans que ce prix puisse être inférieur à la moyenne des cours de clôture de l'action ADEUNIS aux 10 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons, majorée de 10%.

La période d'exercice des BSA serait d'une durée de 30 mois, à compter du 19ème mois suivant la décision d'émission des BSA par le Conseil d'Administration, sous réserve que la moyenne des cours de clôture de l'action au cours des 6 derniers mois précédant l'exercice ait été supérieure de 20% au cours d'introduction.

Un Conseil d'administration devrait se réunir, après la réalisation de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, en vue de décider l'émission et l'attribution de ces BSA.

(1) Capital Export est contrôlée au plus haut niveau par Monsieur Jean-Mathieu Sahy

(2) Au travers des fonds suivants : TempoCap 2 LP et TempoCap 2S LP. TempoCap 2 GP est contrôlée par TempoCap Limited

(3) Au travers des fonds suivants : FIP Innovation Pluriel 3 et FIP A Plus Transmission 2014. A Plus Finance est contrôlée par ses dirigeants

(4) Un pacte constitutif d'une action de concert entre Capital Export, TempoCap et A Plus Finance a été conclu le 6 septembre 2017, sous condition suspensive de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth.

(5) Holding détenue par Hervé Vincent

(6) Président de la Société jusqu'à la nomination de Muriel BETHOUX à l'occasion de l'assemblée générale du 29 septembre 2015.

(7) Une première tranche d'actions gratuites a été attribuée par le conseil du 4 septembre 2017 à Monsieur Pascal Saguin, Directeur Général, et Messieurs Frank Fischer et Bertrand Million, Directeurs Généraux Délégués, sous conditions de présence, ce qui pourrait conduire à la création de 92 310 actions ordinaires nouvelles. La date d'acquisition définitive des actions interviendrait le 4 septembre 2018 et la date de fin de la période de conservation a été fixée le 4 septembre 2019.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de motivation de ses trois dirigeants mandataires sociaux, la Société a également décidé lors de son conseil d'administration du 4 septembre 2017 l'attribution gratuite d'une deuxième tranche d'actions au profit du Directeur Général et des

		Directeurs Généraux Délégués, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth. Cette attribution portera leur détention d'actions gratuites à 8% du capital post-introduction en bourse, étant précisé que le nombre d'actions attribué gratuitement sera fixé par le Conseil d'Administration après l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth. Il sera réparti de la façon suivante : 50% au profit de Pascal SAGUIN, 25 % chacun au profit de Messieurs Bertrand MILLION et Frank FISCHER. **Contrôle de la Société** A la date du Prospectus, la Société est présumée contrôlée au sens de l'article L. 233-3 II du code de commerce, par le FCPR Capital Export. Ce dernier détient en effet 47,94 % du capital et des droits de vote, étant précisé qu'aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne. Au jour de l'inscription des actions aux négociations sur Euronext Growth, la Société sera contrôlée de concert par Capital Export, TempoCap et A Plus Finance, en raison de l'entrée en vigueur du pacte d'actionnaires décrit ci-dessous. **Pacte ou accord entre les actionnaires** Un pacte a été signé entre les principaux actionnaires de la Société le 24 juillet 2014. Il sera automatiquement résilié à la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Growth à Paris. Un pacte a été signé en date du 6 septembre 2017 entre les actionnaires financiers historiques de la Société (à savoir Capital Export, TempoCap et A Plus Finance), pour une durée de 24 mois à compter du jour de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth. Cet accord prévoit des droits réciproques de sortie conjointe proportionnelle en cas de cession totale ou partielle de leur participation par l'un des signataires, à l'exception toutefois des cessions entre fonds gérés par une même société de gestion. Ce pacte est constitutif d'une action de concert entre Capital Export, TempoCap et A Plus Finance et prendra effet au jour de l'admission des actions de la Société sur Euronext Growth.
B.7	**Informations financières sélectionnées**	**Normes françaises en K€**

Les informations financières sélectionnées présentées ci-après sont issues des états financiers consolidés du Groupe en norme française pour les exercices clos les 31 mars 2015, 31 mars 2016 et 31 mars 2017.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat :

Données consolidées auditées **en K€**	**31 mars 2015** **12 mois**	**31 mars 2016** **12 mois**	**31 mars 2017** **12 mois**
Total produits d'exploitation	**10 008**	**9 528**	**9 895**
Chiffre d'affaires	8 929	9 105	9 321
Production stockée et immobilisée	456	-199	-95
Subventions	563	481	550
Reprises sur amortissement et provision	47	63	104
Autres produits d'exploitation	13	78	15
Total charges d'exploitation	**-10 594**	**-9 943**	**-10 901**
Frais de personnel	-3 420	-3 413	-3 578
Impôts et taxes	-150	-115	-120
Achats et charges externes	-6 340	-5 841	-6 653
Dont sous-traitance	-3 385	-3 372	-3 736
Dotation aux amortissements et provisions	-681	-509	-543
Autres charges	-3	-65	-7
Résultat d'exploitation	**-587**	**-415**	**-1 005**
Résultat courant avant impôt	**-919**	**-873**	**-988**
Résultat net part du groupe	**-867**	**-1 208**	**-1 084**
Résultat net par action (de base et dilué) (€)	-34,44	-47,99	-8.93

Informations financières sélectionnées du bilan :

Données consolidées auditées en K€	31 mars 2015 12 mois	31 mars 2016 12 mois	31 mars 2017 12 mois
Total actif	**7 887**	**6 305**	**6 816**
Actif immobilisé	**1 199**	**999**	**1 258**
Dont écarts d'acquisition	374	374	374
Dont immobilisations incorporelles	133	67	145
Dont immobilisations corporelles	671	537	733
Dont immobilisations financières	21	21	6
Actif circulant	**6 688**	**5 306**	**5 558**
Dont stocks et en-cours	2 096	1 836	1 639
Dont clients et comptes rattachés	2 421	1 725	2 135
Dont disponibilités	1 220	808	631
Total passif	**7 887**	**6 305**	**6 816**
Capitaux propres	-1 210	-2 521	1 651
Provisions	228	474	371
Passifs non courants*	**3 970**	**443**	**890**
Passifs courants*	**4 900**	**7 909**	**3 904**
Dont obligations convertibles	2 100	2 100	155

* Courant : à moins d'un an ; non courant : à plus d'un an

		Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie :

Données consolidées auditées	**31 mars 2015**	**31 mars 2016**	**31 mars 2017**
en K€	**12 mois**	**12 mois**	**12 mois**
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**-448**	**-67**	**-1 067**
Dont capacité d'autofinancement	-281	-489	-920
Dont variation du BFR	-167	422	-147
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**-285**	**-205**	**-578**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**352**	**-31**	**1 332**
Incidences des variations des cours des devises	0	-107	136
Variation de trésorerie	**-382**	**-411**	**-177**

B.8	**Informations pro forma**	Sans objet
B.9	**Prévisions de bénéfice**	Sans objet
B.10	**Observations sur les informations financières historiques**	Le rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatif aux exercices clos le 31 mars 2015, le 31 mars 2016 et le 31 mars 2017 contient une observation : « Sans remettre en cause l'option exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Référentiel comptable » de l'annexe qui présente les éléments sur lesquels repose le maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes consolidés ».
B.11	**Fonds de roulement net**	La Société atteste que, de son point de vue, avant la réalisation de l'augmentation de capital faisant l'objet du présent Prospectus, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des 12 prochains mois à compter de la date de visa sur le Prospectus.

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	**Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou inscrites aux négociations**	L'offre de titres de la Société objet du présent document (l' **« Offre »**) porte sur un nombre maximum de 750 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public, ○ pouvant être porté à un maximum de 862 500 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension tel que ce terme est défini en E.3 du présent résumé (ensemble, les « **Actions Nouvelles** ») ; ○ et porté à un maximum de 991 875 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation tel que ce terme est défini en E.3 du présent résumé (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** » et avec les Actions Nouvelles, les « **Actions Offertes** »). Les actions dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth est demandée sont les suivantes : - l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 1 446 203 d'actions de 4 euros chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie (les « **Actions Existantes** ») ; et - un maximum de 991 875 actions à émettre dans le cadre de l'Offre. A la date de l'inscription aux négociations, les titres de la Société seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie. Libellé pour les actions : ADEUNIS Code ISIN : FR0013284627 Mnémonique : ALARF ICB Classification : 2737 - Electronic Equipment Lieu de cotation : Euronext Growth
C.2	**Devise d'émission**	Euro.

C.3	**Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions**	Dans le cadre de l'Offre, la Société émettra : - un nombre maximum de 750 000 actions nouvelles, - pouvant être porté à un nombre maximum de 862 500 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension ; et - pouvant être porté à un nombre maximum de 991 875 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. Valeur nominale par action : 4 euros
C.4	**Droits attachés aux actions**	Les Actions Offertes seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles sont les suivants : - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription ; - droit de participation aux bénéfices de la Société ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	**Restrictions à la libre négociabilité des actions**	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

C.6	**Demande d'inscription à la négociation**	L'inscription de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché Euronext Growth, un Système Multilatéral de Négociation Organisé (SMNO) organisé par Euronext Paris S.A. Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext diffusé le 11 octobre 2017 selon le calendrier indicatif. La première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth devrait avoir lieu le 11 octobre 2017. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 16 octobre 2017.
C.7	**Politique en matière de dividendes**	Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices. Compte tenu du stade de développement de la Société, il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.
Section D – Risques		
D.1	**Principaux risques propres à l'Emetteur ou à son secteur d'activité**	Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques exposés ci-après. **Risques liés à l'activité de la Société, aux marchés sur lesquels elle intervient et à la mise en œuvre de sa stratégie** - Risques liés au niveau de maturité de l'activité : Au sein de l'activité Audio sport, pour la gamme professionnelle, lancée en 2005, le Groupe a déjà obtenu de nombreux succès commerciaux avec des parts de marché importantes sur certains segments comme le football par exemple ; pour la gamme amateur Varsity, lancée en juillet 2017, le succès commercial est encore à démontrer. L'activité Audio Industriel, avec la gamme Guardian, a reçu un bon accueil des clients français, dont certains d'envergure internationale. Cependant avec un lancement en avril 2017, l'activité est encore faible à l'échelle du Groupe, et la gamme va être complétée par des évolutions de produits pour cibler certains segments (événementiel, environnement contraint, etc.)

		Enfin, la diversification vers l'IoT Data a été opérée à partir de 2015, les produits lancés dans les secteurs du building management et l'optimisation des processus et services sont en phase de montée en puissance. La gamme IoT Data est en cours de constitution, des efforts de développement sont nécessaires en particulier pour les projets en matière de services. Tout retard dans le développement des projets entrainerait un report des études de recherche et de développement pouvant ainsi retarder la validation et la mise en place des pilotes pré-industriels correspondants. Un échec à ce stade intermédiaire pourrait faire perdre au produit son avantage concurrentiel, et donc ses chances d'être déployé à temps sur les marchés visés ; - Le Groupe ne peut garantir le succès commercial des produits qu'il développe ; - Risques liés au déploiement commercial en propre (la commercialisation des produits engendrant notamment d'importantes dépenses commerciales et de marketing) et via des distributeurs (notamment si la Société ne pouvait conserver ou compléter son réseau de partenaires) ; - Risques liés au développement des produits, si la Société n'était plus en mesure de développer des nouveaux produits en adéquation avec les évolutions technologiques ; - Risque de dépendance vis-à-vis des clients qui n'est cependant pas significatif à ce jour et risques liés aux fournisseurs (la Société étant organisée sur un modèle sans usine dit « fabless », elle est dépendante de

		la capacité de ses fournisseurs et sous-traitants à respecter la réglementation) ; - Risques de qualité et d'obsolescence rapide des produits Adeunis, comme tout produit technologique, du fait des évolutions technologiques et des composants des produits commercialisés ; - Risques liés à la croissance externe, si le Groupe n'était pas en mesure d'identifier des cibles attractives ou de conclure des opérations au moment opportun et/ou dans des conditions satisfaisantes ; - Risques liés aux stocks : toute défaillance significative des infrastructures de stockage chez la Société ou ses sous-traitants, en particulier en période de pic d'activité, pourrait avoir un effet défavorable ; - Risques liés au marché et à la concurrence o risques liés à la croissance du marché et au déploiement des réseaux, en cas de non concrétisation du marché de l'Internet des Objets ou de déploiement plus lent qu'anticipé des réseaux qui supportent les échanges de données ; o risques liés à la concurrence sur le marché de l'IoT Data (concurrence constituée de petites sociétés qui tentent de s'implanter sur le secteur de l'IoT ou de sociétés de plus grandes tailles spécialisées dans l'électronique et disposant d'un département intégré) ou sur le marché de l'Audio (nombreux concurrents pouvant être généralistes ou spécialisés sur le marché de l'Audio Industrie) - Risques liés à l'interopérabilité, si la Société ne parvenait plus à rendre ses équipements compatibles avec les équipements de ses clients ou d'autres partenaires technologiques ; - Risques liés à la cryptographie et à l'évolution technologique de la cryptographie qui pourraient affecter le degré d'acceptation ou le niveau de la demande de produits sans fil et ralentir la croissance de la Société ; - Risques d'un marché difficile à convertir vers les objets connectés et à pénétrer (nécessité d'une formation préalable des clients, réticence des usagers à partager leurs données personnelles, prise en considération de l'amortissement des produits sur de longues durées au regard de l'importance de l'investissement réalisé) ; - Risques liés à l'évolution du prix des produits et du prix des matières premières ;

- Risques géopolitiques : la Société commercialisant et achetant ses produits à l'étranger, ses résultats commerciaux et financiers seraient susceptibles d'être affectés en cas d'évolution défavorable de l'environnement économique, politique et réglementaire dans certains pays pouvant présenter une instabilité économique et politique.

Risques juridiques et réglementaires

- Risques liés à la propriété intellectuelle et industrielle :
 - la Société ne peut garantir l'absence de violation de droits de propriété intellectuelle tant par elle que contre elle ;
 - la Société ne pourrait pas être en mesure de prévenir une divulgation d'informations à des tiers susceptibles d'avoir un impact sur ses futurs droits de propriété intellectuelle

- Risques liés aux différents cadres réglementaires si de nouvelles contraintes réglementaires étaient instaurées et empêchaient la commercialisation des produits de la Société ;

- Risques liés aux effets, sur la santé, des ondes électromagnétiques ;

- Risque lié à l'émergence d'une ou plusieurs normes qui diminuerait la portée, en termes de technologie et/ou de marché de l'internet des objets ;

Risques liés à l'organisation de la Société

- Risques liés à la perte de collaborateurs clés et de certains dirigeants ;

- Risques liés à la gestion de la croissance interne qui concerne notamment la capacité de la Société à gérer une plus forte croissance et à recruter du personnel afin de faire face à son développement ;

- Risques liés au système d'information, en cas d'attaques complexes et ciblées des réseaux informatiques de la Société ;

Risques liés aux contentieux auxquels la Société est partie

- Litige commercial : Adeunis a assigné en mars 2015 devant le tribunal de Turin une société pour non-exécution d'un contrat de prestations d'études et de développement d'un module radio, en

		demandant une indemnisation de 294 300 € au titre de la réparation des dommages causés par rupture du contrat. Une demande reconventionnelle de 233 800 € a été formée. Une conciliation a été engagée en juillet 2016 sans succès. A la date de visa sur le Prospectus, le jugement n'a pas encore été prononcé, l'audience ayant été renvoyée au 6 décembre 2017. - Appel en justice d'Adeunis : Adeunis a été appelée en justice en décembre 2015 par une société après que cette dernière ait elle-même fait l'objet d'une assignation pour défaut d'un de ses produits intégrant une des technologies de la Société. Le tribunal de commerce de Lille Métropole est en charge de l'affaire. En avril 2016, une expertise judiciaire a été ouverte. Pour l'accomplissement de cette expertise quatre réunions ont eu lieu, la dernière en date du 12 septembre 2016. A la date de visa sur le Prospectus, la Société n'a pas connaissance d'évolution de ce litige et aucun jugement n'a encore été prononcé. - Litige prud'homal : un litige relatif à la résiliation du contrat de travail d'une salarié aux torts exclusifs de la Société est actuellement en cours, à l'initiative de la salarié, devant le Conseil de prud'hommes de Grenoble. Au titre de l'ensemble de ses prétentions, la salarié demande que la Société soit condamnée à lui verser la somme de 103 977, 40 €. A la date de visa sur le Prospectus, le jugement n'a pas encore été prononcé, l'audience étant prévue en octobre 2017 - En février 2016 un ancien mandataire social a assigné la Société ainsi que les membres du conseil d'administration de cette dernière devant le Tribunal de commerce de Grenoble en vue notamment d'obtenir la nullité des délibérations des conseils d'administration des 29 septembre 2015 (non renouvellement du mandat du président-directeur général et nomination d'un nouveau directeur général, de deux directeurs généraux délégués et d'un président du conseil), et 21 décembre 2015 (exercice des BSORAS T1). Tous les membres du conseil d'administration de la Société appelés au litige ont notamment formé une demande reconventionnelle en dommages et intérêts pour procédure abusive. Pour sa part, la Société a notamment demandé la nullité de l'assignation. Dans l'hypothèse où une nullité des délibérations des conseils d'administration des 29 septembre 2015 et 21 décembre 2015 seraient prononcées par le juge, cela entraînerait la remise en l'état des parties. La Société considère toutefois que le risque de remise en cause de ces délibérations est très faible.

		Risques financiers - Risques sur les besoins de financement ; - Risques liés aux pertes historiques et aux pertes futures, la Société pouvant être conduite à constater de nouvelles pertes compte tenu des dépenses futures notamment liées au développement commercial, à l'enrichissement de son offre de produits et services, au renforcement des équipes ou encore à la réalisation d'opérations de croissance externe ; - Risques de liquidité : le Groupe estime être en mesure de faire face à ses engagements à un horizon de 12 mois à la date du Prospectus ; - Risques liés aux crédits d'impôt recherche : l'administration n'ayant jamais pris position sur l'éligibilité des dépenses de recherche au dispositif du CIR par voie de rescrit, il ne peut être exclu, à ce jour, qu'elle conteste cette éligibilité, ce qui pourrait conduire la Société à devoir rembourser les créances de CIR assorties des intérêts de retard et d'une pénalité de 5% à hauteur des montants remis en cause (prescription de trois ans) ; - Risques liés à l'accès à des avances et subventions publiques, la Société envisageant de solliciter de nouvelles aides ou subventions publiques pour accélérer son développement ; - Risques de crédit et de contrepartie ; - Risques de dilution lié à l'acquisition définitive d'actions gratuites et/ou de bons de souscription d'actions.
D.3	**Principaux risques propres aux actions nouvelles**	Les principaux risques liés à l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après), sont les suivants : - les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ; - le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;

		- la cession par les principaux actionnaires d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse de la Société ; - l'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie ; A la date du visa sur le Prospectus, les engagements de souscription s'élèvent à 12,17% de l'Offre sur la base du prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre. Ces engagements ne permettent pas d'atteindre le seuil de réalisation de l'Offre de 75%. L'insuffisance des souscriptions (moins de 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée) entraînerait l'annulation de l'Offre ; - la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes à court terme ; - la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires qui pourraient entrainer une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires ; - l'exercice des instruments donnant accès au capital existants, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneront une dilution pour les actionnaires ; - les actions de la Société n'étant pas admises à la cotation sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas de garanties associés aux marchés réglementées ; et, - les investisseurs dont la devise de référence n'est pas l'euro pourraient être exposés à un risque de change dans le cadre de leur investissement dans les actions de la Société.

Section E – Offre		
E.1	**Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission**	**Produit brut de l'Offre** Environ 8,42 millions d'euros[6] (ramené à environ 6,32 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à environ 9,69 millions d'euros, prime d'émission incluse, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à 11,14 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. **Produit net de l'Offre** Environ 7,27 millions d'euros (ramené à environ 5,28 millions euros en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à environ 8,46 millions d'euros, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 9,84 millions d'euros, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1,15 million d'euros, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et à environ 1,3 million d'euros en cas d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
E.2a	**Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci**	L'émission des actions nouvelles dans le cadre de l'inscription de la totalité des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth est destinée à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer son activité et son développement. Le Groupe dispose au 31 juillet 2017 d'une trésorerie de 1138 K€. Le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des actions nouvelles (7,27 millions d'euros en milieu de fourchette indicative) permettra à la Société de poursuivre les objectifs suivants (objectifs classés par ordre décroissant d'importance) : - Financement de nouvelles ressources commerciales : compte tenu de la dynamique engagée, ADEUNIS devrait connaître une forte croissance de son activité et vise 35M€ de chiffre d'affaires à horizon 2021 / 2022. Pour atteindre cet objectif, elle prévoit de

[6] Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 11,23 euros

		renforcer son dispositif commercial tant au niveau de son activité Audio pour déployer les offres Squadra Varsity et Guardian à l'international qu'au niveau de l'IOT Data pour accélérer le développement des offres en France et aux Etats-Unis. Adeunis prévoit de consacrer environ 4,5M€ issus de la levée de fonds à cet objectif. - Maintenir un effort R&D important et conserver un haut niveau d'expertise technologique : ADEUNIS va poursuivre la stratégie menée jusqu'à aujourd'hui en enrichissant les gammes de produits ou de services sur les activités Audio et IOT et en conservant la force d'être agnostique du point de vue des protocoles déployés. Adeunis prévoit de consacrer environ 2,5M€ issus de la levée de fonds à cet objectif. Sur la base du produit net des fonds levés, dans l'hypothèse où la société disposerait de ressources supplémentaires par rapport à ces deux objectifs principaux, elle pourrait saisir des opportunités de croissance externe (dans un but de complément technologique (activité de services), de complément sectoriel (secteurs primaires, distribution, administration, etc.) ou de complément géographique (pays européens). En cas de souscription à hauteur de 75% de l'Offre en bas de fourchette de prix, la Société consacrerait environ 65 % des fonds levés au développement commercial et environ 35 % au développement de nouveaux produits. Elle n'engagerait pas de projet de croissance externe.

E.3	**Modalités et conditions de l'offre**	***Nature et nombre des titres dont l'inscription est demandée et des titres offerts*** Les titres de la Société dont l'inscription sur le marché Euronext Growth est demandée sont : - l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 1 446 203 actions de 4 euros de valeur nominale chacune intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie (les « **Actions Existantes** ») ; - un maximum de 750 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription et par voie d'offre au public, o pouvant être porté à un maximum de 862 500 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension tel que ce terme est défini ci-après (ensemble, les « **Actions Nouvelles** ») ; o et porté à un maximum de 991 875 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation, tel que ce terme est défini ci-après (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** » et avec les Actions Nouvelles, les « **Actions Offertes** »). Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie. Elles seront assimilables, dès leur émission, aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante. **Clause d'Extension** En fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le montant initial de l'Offre, pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15 %, soit un nombre maximum de 862 500 actions nouvelles (la « **Clause d'Extension** »). **Option de Surallocation** La Société consentira au Chef de File et Teneur de Livre une option de surallocation portant sur un maximum de 15 % des Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un nombre maximum de 991 875 actions nouvelles (l'« **Option de Surallocation** »). Cette Option de Surallocation sera exerçable par le CM-

		CIC Market Solutions agissant en son nom et pour son compte du 16 octobre 2017 au 15 novembre 2017. **Structure de l'Offre** L'émission des Actions Nouvelles sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant : - une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l' « **OPO** »), étant précisé que : o les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions) ; o les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ; - un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada et du Japon) (le « **Placement Global** »). Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. **Révocation des ordres** Les ordres de souscription passés par les particuliers et reçus par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 10 octobre 2017 à 20h00 (heure de Paris)). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.

		Fourchette indicative de prix Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »). La fourchette indicative de prix est comprise entre 10,11 et 12,35 euros par action. Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette, la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ré-ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre). **Méthodes de fixation du Prix de l'Offre** Le Prix de l'Offre sera fixé le 11 octobre 2017 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global. **Date de jouissance** Jouissance courante.

		Garantie Néant **Calendrier indicatif de l'opération :** *25 septembre 2017* - Visa de l'AMF sur le Prospectus *26 septembre 2017* - Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre - Avis d'Euronext Paris relatif à l'ouverture de l'OPO - Ouverture de l'OPO et du Placement Global *10 octobre 2017* - Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet - Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris) *11 octobre 2017* - Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension - Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre - Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'Offre *13 octobre 2017* - Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global *16 octobre 2017*

		- Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth - Début de la période de stabilisation éventuelle *15 novembre 2017* - Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation - Fin de la période de stabilisation éventuelle **Modalités de souscription** Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 10 octobre 2017 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 10 octobre 2017 à 17 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée. **Chef de File et Teneur de Livre** CM-CIC Market Solutions **Listing Sponsor** Sponsor Finance **Engagements de souscriptions reçus** A Plus Finance, agissant en qualité de société de gestion des fonds FIP A Plus Transmission 2014 et FCPI Innovation Pluriel 3, détenant avant l'Offre 13,92 % du capital, s'engage irrévocablement à placer un ordre de souscription pour un

		montant de 645 196 euros, correspondant à 7,66 % de l'Offre sur la base du prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre. Tempocap 2GP, agissant en qualité de société de gestion des fonds TempoCap 2 LP et TempoCap 2S LP , détenant avant l'Offre 34,02 % du capital, s'engage irrévocablement à placer un ordre de souscription pour un montant de 380 000 euros, correspondant à 4,51 % de l'Offre sur la base du prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre. A la date du visa sur le Prospectus, les engagements de souscription s'élèvent à 12,17% de l'Offre sur la base du prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre. **Stabilisation** Le Chef de File et Teneur de Livre, agissant en qualité d'agent de stabilisation, en son nom et pour son compte, pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, du 16 octobre 2017 au 15 novembre 2017 (inclus). Les opérations de stabilisation ont pour objet de stabiliser ou de soutenir le prix de marché des actions. Elles sont susceptibles d'affecter le prix de marché des actions et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 15 novembre 2017 (inclus).
E.4	**Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influer**	Le Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçus ou pourront recevoir une rémunération.

	sensiblement sur l'émission / l'offre	
E.5	**Nom de la personne ou entité offrant de vendre des valeurs mobilières et conventions de blocage**	**Personnes ou entités souhaitant vendre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société** Néant. **Engagement d'abstention de la Société :** Pendant une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions décrites dans le Prospectus. **Engagement de conservation des actionnaires financiers** : Titres concernés : toutes les actions détenues au jour de la signature de l'engagement de conservation par les actionnaires financiers de la Société en date respectivement du 19 septembre 2017 pour Capital Export etA Plus Finance et du 20 septembre 2017 pour Tempocap, représentant 95,88 % du capital de la Société. Durée : pendant une période expirant 540 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions. **Engagement d'abstention des managers** : Titres concernées : Toutes les actions détenues par Madame Muriel Bethoux, Président du Conseil d'administration et Monsieur Pascal Saguin, Directeur Général au jour de la signature de l'engagement d'abstention en date du 19 septembre 2017, représentant 0,40% du capital de la Société. Durée : pendant une période expirant 540 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.

E.6 **Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre**

Impact de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix)

Avant et après l'Offre souscrite à 100%

Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles		Après émission des actions nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Capital Export (1)	693 345	47,94%	693 345	31,57%
A Plus Finance (2)	201 341	13,92%	258 793(7)	11,78%
TempoCap (3)	492 002	34,02%	525 839(8)	23,94%
Investisseurs Financiers (4)	*1 386 688*	*95,88%*	*1 477 977*	*67,30%*
HV Investissement(5)	52 495	3,63%	52 495	2,39%
Hervé Vincent(6)	1 230	0,09%	1 230	0,06%
Fondateurs	*53 725*	*3,71%*	*53 725*	*2,45 %*
Muriel Bethoux	2 890	0,20%	2 890	0,13 %
Pascal Saguin	2 890	0,20%	2 890	0,13 %
Franck Fischer	-	-	-	-
Bertrand Million	-	-	-	-
Dirigeants mandataires sociaux	*5 780*	*0,40 %*	*5 780*	*0,26 %*
Autres	10	-	10	-
Public	*0*	*0%*	*658 711*	*29,99%*
Total	1 446 203	100%	2 196 203	100%

(1) Capital Export est contrôlée par au plus haut niveau par Monsieur Jean-Mathieu Sahy

(2) Au travers des fonds suivants : TempoCap 2 LP et TempoCap 2S LP. TempoCap 2 GP est contrôlée par TempoCap Limited

(3) Au travers des fonds suivants : FIP Innovation Pluriel 3 et FIP A Plus Transmission 2014. A Plus Finance est contrôlée par ses dirigeants

(4) Un pacte constitutif d'une action de concert entre Capital Export, TempoCap et A Plus Finance a été conclu le 6 septembre 2017, sous condition suspensive de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth.

(5) Holding détenue par Hervé Vincent

(6) Président de la Société jusqu'à la nomination de Muriel BETHOUX à l'occasion de l'assemblée générale du 29 septembre 2015.

(7) Compte tenu de l'engagement de souscription de A Plus Finance d'un montant de 645 196 euros.

(8) Compte tenu de l'engagement de souscription de TempoCap d'un montant de 380 000 euros.

Après l'Offre et après exercice intégral de la Clause d'Extension

Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles		Après émission des Actions Nouvelles (après exercice intégral de la Clause d'Extension et hors Option de Surallocation)	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Capital Export (1)	693 345	47,94%	693 345	30,03%
A Plus Finance (2)	201 341	13,92%	258 793(7)	11,21%
TempoCap (3)	492 002	34,02%	525 839(8)	22,78%
Investisseurs Financiers (4)	*1 386 688*	*95,88%*	*1 477 977*	*64,02%*
HV Investissement(5)	52 495	3,63%	52 495	2,27%
Hervé Vincent(6)	1 230	0,09%	1 230	0,05%
Fondateurs	*53 725*	*3,71%*	*53 725*	*2,33%*
Muriel Bethoux	2 890	0,20%	2 890	0,13%
Pascal Saguin	2 890	0,20%	2 890	0,13%
Franck Fischer	-	-	-	-
Bertrand Million	-	-	-	-
Dirigeants mandataires sociaux	*5 780*	*0,40 %*	*5 780*	*0,25%*
Autres	10	-	10	-
Public	*0*	*0%*	*771 211*	*33,40%*
Total	1 446 203	100%	2 308 703	100%

(1) Capital Export est contrôlée par au plus haut niveau par Monsieur Jean-Mathieu Sahy

		(2) Au travers des fonds suivants : TempoCap 2 LP et TempoCap 2S LP. TempoCap 2 GP est contrôlée par TempoCap Limited (3) Au travers des fonds suivants : FIP Innovation Pluriel 3 et FIP A Plus Transmission 2014. A Plus Finance est contrôlée par ses dirigeants (4) Un pacte constitutif d'une action de concert entre Capital Export, TempoCap et A Plus Finance a été conclu le 6 septembre 2017, sous condition suspensive de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth. (5) Holding détenue par Hervé Vincent (6) Président de la Société jusqu'à la nomination de Muriel BETHOUX à l'occasion de l'assemblée générale du 29 septembre 2015. (7) Compte tenu de l'engagement de souscription de A Plus Finance d'un montant de 645 196 euros. (8) Compte tenu de l'engagement de souscription de TempoCap d'un montant de 380 000 euros.

Après l'Offre et après l'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation

Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles		Après émission des Actions Offertes (exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Capital Export (1)	693 345	47,94%	693 345	28,44%
A Plus Finance (2)	201 341	13,92%	258 793(7)	10,61%
TempoCap (3)	492 002	34,02%	525 839(8)	21,57%
Investisseurs Financiers (4)	*1 386 688*	*95,88%*	*1 477 977*	*60,62%*
HV Investissement(5)	52 495	3,63%	52 495	2,15%
Hervé Vincent(6)	1 230	0,09%	1 230	0,05%
Fondateurs	*53 725*	*3,71%*	*53 725*	*2,20%*
Muriel Bethoux	2 890	0,20%	2 890	0,12%
Pascal Saguin	2 890	0,20%	2 890	0,12%
Franck Fischer	-	-	-	-
Bertrand Million	-	-	-	-
Dirigeants mandataires sociaux	*5 780*	*0,40 %*	*5 780*	*0,24 %*
Autres	10	-	10	-
Public	*0*	*0%*	*900 586*	*36,94%*
Total	1 446 203	100%	2 438 078	100%

(1) Capital Export est contrôlée par au plus haut niveau par Monsieur Jean-Mathieu Sahy

(2) Au travers des fonds suivants : TempoCap 2 LP et TempoCap 2S LP. TempoCap 2 GP est contrôlée par TempoCap Limited

(3) Au travers des fonds suivants : FIP Innovation Pluriel 3 et FIP A Plus Transmission 2014. A Plus Finance est contrôlée par ses dirigeants

(4) Un pacte constitutif d'une action de concert entre Capital Export, TempoCap et A Plus Finance a été conclu le 6 septembre 2017, sous condition suspensive de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth.

(5) Holding détenue par Hervé Vincent

(6) Président de la Société jusqu'à la nomination de Muriel BETHOUX à l'occasion de l'assemblée générale du 29 septembre 2015.

(7) Compte tenu de l'engagement de souscription de A Plus Finance d'un montant de 645 196 euros.

(8) Compte tenu de l'engagement de souscription de TempoCap d'un montant de 380 000 euros.

En cas de limitation de l'Offre à 75 %

Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles		Après réduction de l'Offre à 75 %	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Capital Export (1)	693 345	47,94%	693 345	34,52%
A Plus Finance (2)	201 341	13,92%	258 793(7)	12,88%
TempoCap (3)	492 002	34,02%	525 839(8)	26,18%
Investisseurs Financiers (4)	*1 386 688*	*95,88%*	*1 477 977*	*73,58%*
HV Investissement(5)	52 495	3,63%	52 495	2,61%
Hervé Vincent(6)	1 230	0,09%	1 230	0,06%
Fondateurs	*53 725*	*3,71%*	*53 725*	*2,67%*
Muriel Bethoux	2 890	0,20%	2 890	0,14%
Pascal Saguin	2 890	0,20%	2 890	0,14%
Franck Fischer	-	-	-	-
Bertrand Million	-	-	-	-
Dirigeants mandataires sociaux	*5 780*	*0,40 %*	*5 780*	*0,29%*
Autres	10	-	10	-
Public	*0*	*0%*	*471 211*	*23,46%*
Total	1 446 203	100%	2 008 703	100%

(1) Capital Export est contrôlée par au plus haut niveau par Monsieur Jean-Mathieu Sahy

(2) Au travers des fonds suivants : TempoCap 2 LP et TempoCap 2S LP. TempoCap 2 GP est contrôlée par TempoCap Limited

(3) Au travers des fonds suivants : FIP Innovation Pluriel 3 et FIP A Plus Transmission 2014. A Plus Finance est contrôlée par ses dirigeants

		(4) Un pacte constitutif d'une action de concert entre Capital Export, TempoCap et A Plus Finance a été conclu le 6 septembre 2017, sous condition suspensive de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth. (5) Holding détenue par Hervé Vincent (6) Président de la Société jusqu'à la nomination de Muriel BETHOUX à l'occasion de l'assemblée générale du 29 septembre 2015. (7) Compte tenu de l'engagement de souscription de A Plus Finance d'un montant de 645 196 euros. (8) Compte tenu de l'engagement de souscription de TempoCap d'un montant de 380 000 euros.

		Impact de l'Offre sur les capitaux propres de la Société Sur la base (i) des capitaux propres au 31 mars 2017 auxquels a été ajouté le montant des augmentations de capital décidées par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2017 s'élevant à 1 049 975 euros (prime incluse) et (ii) du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus (sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix d'Offre), les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit en prenant comme hypothèses : - l'émission de 750 000 actions nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension, - l'émission de 562 500 actions nouvelles, en cas d'insuffisance de la demande et de limitation de l'augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue, - l'émission de 862 500 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation, et - l'émission de 991 875 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Sur la base du point médian de la fourchette du Prix de l'Offre	Quote-part des capitaux propres (en euros)	
	Base non diluée	*Base diluée(1)*
Avant émission des actions nouvelles	1,87 €	1,76€
Après émission de 750 000 actions nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	5,06 €	4,86€
En cas de réduction du nombre d'actions nouvelles à 75%	4,89€	4,29€
Après émission de 862 500 Actions Nouvelles, et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation	5,37€	5,16€
Après émission de 991 875 Actions Offertes, en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	5,68€	5,47€

(1) Compte tenu des attributions gratuites d'actions : une première tranche d'actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'administration le 4 septembre 2017 à Monsieur Pascal Saguin, Directeur Général, et Messieurs Frank Fischer et Bertrand Million, Directeurs Généraux Délégués, sous conditions de présence, ce qui pourrait conduire à la création de 92 310 actions ordinaires nouvelles.

Par ailleurs, l'attribution d'une deuxième tranche d'actions gratuites a été décidée au profit du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, lors du Conseil d'administration du 4 septembre 2017, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth. Cette attribution portera leur détention d'actions gratuites à 8% du capital post-introduction en bourse et sera soumise à des conditions de présence et de performance, étant précisé que le nombre d'actions attribué gratuitement sera fixé par le Conseil d'Administration après l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth. Il sera réparti de la façon suivante : 50% au profit de Pascal SAGUIN, 25 % chacun au profit de Messieurs Bertrand MILLION et Frank FISCHER.

.

Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission d'actions nouvelles

Sur la base du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus (sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix d'Offre), l'effet dilutif de l'Offre pour les actionnaires de la Société s'établirait comme suit en prenant comme hypothèses :

- l'émission de 750 000 actions nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension,

- l'émission de 562 500 actions nouvelles, en cas d'insuffisance de la demande et de limitation de l'augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue,

- l'émission de 862 500 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation, et

- l'émission de 991 875 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	*Base diluée(1)*
Avant émission des actions nouvelles	1%	0,94%
Après émission de 750 000 actions nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	0,66%	0,63%
En cas de réduction du nombre d'actions nouvelles à 75%	0,72%	0,69%
Après émission de 862 500 Actions Nouvelles, et en cas d'exercice en totalité de la Clause	0,63%	0,60

		d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation \|	\|
		Après émission de 991 875 Actions Offertes en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation \| 0,59% \| 0,57	
		(1) Compte tenu des attributions gratuites d'actions : une première tranche d'actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'administration le 4 septembre 2017 à Monsieur Pascal Saguin, Directeur Général, et Messieurs Frank Fischer et Bertrand Million, Directeurs Généraux Délégués, sous conditions de présence, ce qui pourrait conduire à la création de 92 310 actions ordinaires nouvelles. *Par ailleurs, l'attribution d'une deuxième tranche d'actions gratuites a été décidée au profit du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués lors du Conseil d'administration du 4 septembre 2017, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth. Cette attribution portera leur détention d'actions gratuites à 8% du capital post-introduction en bourse et sera soumise à des conditions de présence et de performance, étant précisé que le nombre d'actions attribué gratuitement sera fixé par le Conseil d'Administration après l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth. Il sera réparti de la façon suivante : 50% au profit de Pascal SAGUIN, 25 % chacun au profit de Messieurs Bertrand MILLION et Frank FISCHER.*	
E.7	**Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur**	Sans objet.	